

Immigration—Loi

Nous avons formulé ces dispositions particulières en nous inspirant de trois définitions de la loi que nous avons combinées. Les dispositions générales du paragraphe 95 (m) prévoyaient déjà les définitions particulières des paragraphes 95.1 et 95.2. Au cours des 10 dernières années, aucune poursuite n'a jamais été intentée contre le membre d'une Église ou d'une organisation non gouvernementale en raison de ses activités légales. Cependant, si de telles personnes exerçaient une activité illégale, si elles violaient la loi et exploitaient la misère des gens, alors elles devraient elles aussi en payer le prix.

M. McDermid: Cet après-midi, des députés de l'opposition nous ont déclaré que les nouvelles lois proposées, soit les projets de loi C-55 et C-84, allaient détruire la crédibilité de notre système d'immigration. Je demanderai au ministre s'il est de cet avis. Ne conviendra-t-il pas que les abus qui se sont multipliés de façon alarmante ces dernières années ont nui à la crédibilité de notre système d'immigration très généreux et très équitable et qu'a commencé à se dessiner une réaction fort négative qui risquait de détruire ce que nous avons accompli ces dernières années?

M. Weiner: En 1987, nous allons accueillir 125 000 immigrants et réfugiés au Canada. Ce sont là des personnes qui vont satisfaire aux critères comme immigrants indépendants, investisseurs et entrepreneurs, qui comptent pour une faible partie du programme, participants au programme de réunification des familles, ou l'un des 20 000 réfugiés et cas qui suscitent des sentiments humanitaires.

Lorsque des gens qui ne satisfont pas aux critères viennent quand même comme ils l'ont fait en nombre croissant, soit plus de 16 000 cette année, nous savons que plus de 90 p. 100 d'entre eux sont de faux réfugiés. Ces gens-là devraient explorer d'autres avenues. Ils devraient demander à devenir des immigrants. Ce phénomène cause des frustrations chez les gens qui attendent de parrainer des parents. J'ai dit comprendre cette frustration, et je comprends pourquoi ils ont du mal à attendre. Le problème, c'est que cela donne à croire que nous ne devrions peut-être pas accueillir d'immigrants ni de réfugiés. Il doit y avoir un aspect positif à toute cette affaire et c'est qu'il faut mettre de l'ordre là-dedans, faire cesser les abus et refuser les illégaux. Nous disons non aux illégaux et oui aux vrais réfugiés.

En même temps, donnons-nous la possibilité de profiter de l'énorme contribution des immigrants et des réfugiés à notre société. En 1986 seulement, les 100 000 personnes qui se sont installées ici ont contribué pour 2,25 milliards au développement économique du pays. C'est une contribution considérable, qui continue. Ce ne sont pas eux qui sont sans travail. Ce sont eux qui créent des emplois et qui, par leurs achats de biens et de services, aident notre société à poursuivre sa croissance. Je dis qu'en étant ferme, mais juste, et en créant ce type de milieu, nous pourrions garantir un environnement accueillant—lorsque que j'aurai éclairci la question politique et que j'aurai une meilleure idée de ce que sont les réfugiés et les immigrants et de la façon d'arrêter les étrangers illégaux—qui permettra d'autoriser une croissance bien plus large de son programme

d'immigration, et de faire preuve de plus de générosité à l'égard des vrais réfugiés. Nous faisons énormément pour les réfugiés. Proportionnellement au nombre d'habitants, le Canada fait plus que n'importe quel autre pays du monde pour les réfugiés.

M. de Corneille: Je voudrais poser une question au ministre. Hier, j'ai reçu un télégramme des Pères rédemptoristes de ma circonscription. Ils manifestaient certaines inquiétudes, bien compréhensibles, au sujet du ton plutôt draconien du projet de loi C-84. Bien des gens ont l'impression que le projet de loi a déjà provoqué de sérieux remous au sein de nombreux organismes. Je sais que le ministre ne souhaite pas aggraver les inquiétudes s'il y a un moyen de régler la question. Afin d'essayer de donner aux Canadiens l'impression que le gouvernement essaie enfin de remédier à une situation qui dure depuis trop longtemps, il propose une mesure tellement draconienne qu'elle apaisera toutes les craintes. Ce n'est pas une très bonne façon de procéder. Je me demande si le ministre est disposé à faire quelque chose au sujet des paragraphes 95.1 et 95.2.

• (1750)

Étant donné que non seulement les communautés religieuses mais que toutes les personnes soucieuses de justice et tous les Canadiens en fait, s'inquiètent, que fait le ministre pour leur assurer qu'il ne prendra aucune initiative ni n'adoptera aucune mesure susceptible de nuire aux personnes qui aident les réfugiés dans un projet de loi qui est censé régler uniquement le problème des personnes qui exploitent la situation?

M. Weiner: Monsieur le Président, j'espère que tout le monde comprend bien le message: nous avons le trafic de chair humaine en horreur. Il faut que cela cesse. De toute évidence, on comprend notre message de dissuasion.

Peut-être que les transporteurs se le diront eux aussi, que c'est 5 000 \$ pour chaque arrivée sans titres de voyage. Nous voulons qu'ils recueillent ces documents et nous les autorisons à le faire. Nous voulons nous donner les moyens de connaître le point de départ et l'identité de ceux qu'ils transporteront au Canada.

Nous ne voulons pas nuire au travail de ceux qui ont consacré leur vie aux véritables réfugiés du monde. Mais nous allons mettre un terme à ce mouvement organisé de groupes clandestins qui cherchent à profiter de nous, et qui nous prennent pour des pantins. Les Canadiens ont dit qu'ils en avait assez et nous sommes leur porte-voix. Dire «non» aux étrangers «illégaux» nous laisse toujours la possibilité de dire «oui» aux véritables réfugiés et de prendre des mesures louables.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Je vous sais gré de me donner la parole, monsieur le Président, et de me permettre de prendre la relève du ministre d'État à l'Immigration (M. Weiner) qui a manifesté, au cours des trente dernières minutes, de graves symptômes de schizophrénie.